

DEMANDE DE DÉROGATION A LA DESTRUCTION D'ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S) ET/OU DE LEURS HABITATS	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 1 : travaux à caractère scientifique	
Référence du dossier : n°(MEDDE-ONAGRE) :	2019-00552-051-002
Dénomination du projet :	Capture marquage relâcher Cistude d'Europe RNN Lège Cap-Ferret
Préfet(s) compétent(s) :	Gironde (33)
Bénéficiaire(s) :	Richard DENEUVIC, RNN Prés salés Arès – Lège-Cap-Ferret
Date de transmission du dossier au CSRPN :	21/02/2025

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Courrier de la DREAL NA de saisine du CSRPN NA en date du 21/02/2025, 2 pages ; • Dossier de présentation de l'opération rédigé par Cistude Nature, 24 juillet 2024, 8 pages ; • Courriel du 04/02/2025, de la SHF, Laure Bourgault, donnant son avis sur cette opération ; • Suivi du peuplement aquatique d'un marais littoral endigué, dans le cadre de la mise en place d'une gestion écosystémique, Thomas Nicole, 10 septembre 2015, 71 pages ; • Gestion intégrée des réservoirs à poissons de la Réserve Naturelle Nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret, Cassandre Even, mémoire de master 2017-2018, 54 pages. <p>Cette demande porte sur cinq années et a reçu un avis favorable de la Société Herpétologique de France, animateur du PNA en faveur de la Cistude d'Europe.</p> <p><u>Objectif visé :</u></p> <p>Capture, marquage et relâcher de Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) par la réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès – Lège-Cap-Ferret (33), dans le cadre de la mise à jour du plan de gestion 2025-2034.</p> <p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>La réserve naturelle des prés salés d'Arès-Lège-Cap Ferret, d'une superficie de 330 ha, est située au nord du bassin d'Arcachon. Regroupant sur sa zone tidale, l'une des plus grandes zones de prés salés du bassin d'Arcachon, elle est aussi constituée d'un domaine endigué composé d'anciens réservoirs piscicoles. Ces réservoirs, appelés communément « réservoirs à poissons » constituent des habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire en tant que « lagunes côtières en mer à marées ». Caractérisée par un réseau hydrographique complexe et varié (estey, anciens réservoirs, affleurements de nappe, Canal des Étangs, réseaux de fossés de drainage, ruisseau de la Machinotte, canal de Ginot...), la réserve naturelle connaît malheureusement une absence de continuum hydrographique entre certains de ses habitats inféodés à l'eau douce (aulnaie marécageuse, canal de Ginot) et les zones humides arrières littorales adjacentes (marais des Agaçats, amont du ruisseau de la Machinotte, lac de Bénédicte).</p> <p>En préservant la continuité écologique, la reconnexion hydraulique et donc la salinisation des réservoirs, la réserve naturelle fournit et fournira des conditions de plus en plus défavorables pour certains taxons. Une population de Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) est présente au sein du complexe endigué, sur une grande partie des réservoirs en eaux douces ou/et saumâtres, au nord du canal des Étangs et le long du ruisseau de la Machinotte. Cette population représente ainsi également un enjeu de gestion à part entière inféodé aux perspectives de gestion actuelle et future de ce domaine.</p> <p>La reconnexion hydraulique de ce complexe a pour effet de définir spatialement un gradient de salinité mais aussi d'augmenter la salinité des réservoirs dans leur globalité. Les conséquences sont une évolution de la diversité spécifique du peuplement piscicole, un impact sur les indices observés (à dire d'expert) de reproduction d'amphibiens, et un déplacement spatial entre 2015 et 2018 de la population de Cistude d'Europe.</p> <p>Or, un déplacement naturel des populations d'amphibiens et de la Cistude d'Europe (qui pourrait être considérée comme fermée) semble très compliqué sans aucune action de gestion dédiée pour améliorer cette situation.</p>

L'évolution naturelle des pelouses sableuses ou des portions sableuses dénudées inventoriées comme étant des sites de pontes pour la Cistude d'Europe au sein du complexe endigué et sur sa périphérie, conduit lentement à leur fermeture par les ligneux. Ces zones ont ainsi tendance à se raréfier. Depuis 2019, très peu de juvéniles ont été observés sur la réserve naturelle. Une prédation importante des pontes est également constatée chaque année sur les zones les plus connues. Ces éléments tendent à supposer une altération du succès reproducteur pour cette espèce : cela reste à confirmer et mieux évaluer.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la RNN souhaite ainsi réaliser une nouvelle campagne CMR sur la population de Cistude d'Europe présente afin :

- 1) De réévaluer la population présente sur la réserve naturelle (âge/ratio, sex-ratio, renseignement sur l'état sanitaire (constatations visuelles)) ;
- 2) Comparer sa dynamique au regard des campagnes réalisées en 2015 et 2018 ;
- 3) Réévaluer l'utilisation du domaine endigué par l'espèce en lien avec la gestion hydraulique conduite.

Méthodologie proposée :

Une première étude menée en 2009 (Pageault, 2010) a défini une méthode de suivi de la population de Cistude d'Europe : plusieurs itinéraires de prospection sur des zones de thermorégulation de l'espèce. Ce premier dénombrement a permis d'estimer un effectif maximal de 42 individus distincts. Non reconduite par manque de temps et de moyens humains, l'étude a laissé place à un suivi empirique par dire d'expert entre 2010 et 2013 : observation régulière d'individus sur la partie nord des anciens réservoirs ainsi que des restes de pontes prédatées et/ou écloses.

Les observations régulières, réalisées chaque année, laissent toujours supposer une fidélité de l'espèce aux zones de thermorégulation identifiées. Deux campagnes de CMR ont été mises en place afin d'évaluer la population et ses dynamiques. En 2015, la taille de population avait été estimée à 114 individus avec un intervalle de confiance large ($77 < N < 241$). Pour l'année 2018, le modèle estimait la population à 86 individus avec un intervalle de confiance plus étroit ($76 < N < 106$). Ces estimations se basent sur le nombre de captures en 2015 et 2018, respectivement 65 et 63 et le nombre de recaptures, respectivement 40 et 50.

La campagne de CMR menée en 2018 a mis en évidence un déplacement de la population du Nord-Ouest vers le Nord-Est du site.

Conformément aux précédentes campagnes de CMR, le protocole utilisé se basera sur celui défini par le PNA Cistude d'Europe et reprendra le plan d'échantillonnage défini en 2015 (secteur nord du domaine endigué échantillonné à l'aide de 72 nasses. La pose des nasses répondra à la condition stricte liée à la présence de cistudes, le sommet des différentes poches sera en permanence hors de l'eau et le tout solidement fixé à la berge. Au total, 3 sessions de captures d'une semaine sont envisagées en avril et mai 2025.

Adéquation du CERFA par rapport à la demande : Pas de CERFA joint au dossier.

Recherche d'une solution alternative d'intervention : La technique choisie et les objectifs obligent de passer par la capture d'individus et leur équipement.

Avis sur la méthodologie proposée :

La RNN propose simplement de poursuivre le protocole (notamment répartition des systèmes de capture), alors que :

- Il est indiqué que la population semble avoir bougé en partie : donc revoir le plan spatial d'échantillonnage ;
- La question 3 des objectifs visés doit inciter à utiliser un autre système de marquage : marquage, coloré ou autre, visible à distance, pose d'émetteurs... ;
- Mais au vu des questions posées, toutes les réponses ne seront pas apportées par une simple CMR en reproduisant simplement le protocole passé.

Avis sur la demande :

Il semble pertinent d'envisager une troisième campagne de suivi CMR dans le cadre de l'étude en cours à condition d'appliquer le même protocole qu'auparavant, à savoir trois sessions de suivi par an.

Pas d'objection en ce qui concerne le marquage par encoche.

Cependant, il est essentiel que les données collectées sur les trois campagnes soient analysées de manière globale, en utilisant un modèle statistique approprié afin de pouvoir notamment mener une analyse correcte de la survie des individus et de la structure démographique de la population étudiée.

Si l'on souhaite aussi obtenir des données sur l'utilisation de l'espace et la sélection de l'habitat ou les déplacements géographiques, il conviendrait de changer de méthode de marquage (conserver le marquage par encoche qui est permanent et renseigne sur la survie) mais adopter un autre système pour pouvoir suivre l'occupation de l'espace (modification du plan d'échantillonnage, autre marquage et autre mode de collecte d'informations...).

Conclusion :

Attendu que :

- La RNN est en cours de révision de son plan de gestion et a besoin d'informations sur l'état de la population de cistudes d'Europe ;
- Que la RNN possède les compétences pour mettre en place les opérations ;
- Que les éléments versés au dossier sont complets ;

le CSRPN Nouvelle Aquitaine accorde un avis favorable sur cette demande de dérogation à la protection des espèces protégées.

Le CSRPN fait toutefois remarquer que la méthodologie proposée ne répondra qu'à une des questions posées et qu'il serait nécessaire de revoir tant le plan d'échantillonnage que la méthode de marquage et suivi pour pouvoir récolter toutes les informations souhaitées.

Il recommande aussi que les analyses soient confiées à des biostatisticiens pour pouvoir être exploitées pleinement, avec une validation scientifique par article.

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Recommandations :	Cf conclusion
Fait le :	16/04/2025
Signature : l'expert délégué du CSRPN N-A	
	